



# SNUipp 68-FSU

19 Bd Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

**Jeudi 5 février 2009**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1014>  
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

## **SOMMAIRE**

**1) La phrase de la semaine**

**2) Scandale sur les évaluations CM2 : remontée des évaluations CM2 et CNIL**

**3) CARTE SCOLAIRE / CTPD mardi 3 février 2009 : mesures pour la rentrée 2009**

**4) Les primes évaluations CM2 et CE1 : un décret en attente !**

### **1) La phrase de la semaine**

*« Il faut prendre l'argent où il se trouve : chez les pauvres. Ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres. » Alphonse ALLAIS*

### **2) Scandale sur les évaluations CM2 : remontée des évaluations CM2 et CNIL**

Le ministère a déposé un dossier à la CNIL concernant la validité de l'anonymisation du fichier permettant la remontée des résultats des évaluations CM2.

*« Après avoir vérifié qu'un dossier de déclaration est complet, la CNIL délivre un récépissé de déclaration : c'est le FEU VERT pour la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement de données personnelles. » Extrait du Guide pratique « Déclarer à la CNIL ».*

La CNIL nous a confirmé que le récépissé nécessaire à la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement n'a toujours pas été retourné au ministère, en raison de la sensibilité du dossier.

Pourtant, voilà plus d'une semaine que les directeurs d'école retournent à l'Inspection Académique et au Ministère de l'Éducation Nationale sur leur demande express, l'ensemble des résultats de leur école et cela, à priori en dehors de la légalité.

En effet, selon la CNIL, jusqu'à réception de cette attestation, les fichiers ne doivent pas être transmis. Le SNUipp condamne à nouveau ce manque de respect de la part de l'Inspection Académique et du Ministère à l'égard des directeurs d'école les mettant de fait dans une situation insoutenable.

**Le SNUipp appelle tous les collègues à ne pas faire remonter les résultats.**

**Le SNUipp s'adresse à l'IA et propose aux directeurs d'envoyer le mail suivant à leur IEN :**

*La CNIL vient de confirmer que le récépissé nécessaire à la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement concernant les évaluations CM2 n'a toujours pas été retourné au ministère, en raison de la sensibilité du dossier.*

*Pourtant, voilà plus d'une semaine que les directeurs d'école retournent à l'Inspection Académique et au Ministère de l'Éducation Nationale sur leur demande express, l'ensemble des résultats de leur école et cela, à priori en dehors de la légalité.*

*En effet, selon la CNIL, jusqu'à réception de cette attestation, les fichiers ne doivent pas être transmis. Nous attendons des explications quant à cet état de fait et nous ne pouvons accepter que notre propre administration nous ait mis dans une situation irresponsable notamment à l'égard des informations concernant les élèves et leurs parents*

**Concernant les évaluations nationales CM2, sur 518 000 inscrits (classes de CM2 + classes ayant des CM2) le ministère ne totalise que 227 000 remontées soit moins de 44% au 3 février. Ce qui rend DARCOS furieux.**

### **3) CARTE SCOLAIRE / CTPD mardi 3 février 2009 : mesures pour la rentrée 2009**

Dans les écoles, on ne peut que se féliciter de la croissance des effectifs (plus 500 élèves...) mais nous ne pouvons que déplorer et dénoncer le maintien de 40 suppressions de postes pour les RASED et de 0 création d'emploi pour couvrir la poussée démographique.

En cette période de fin de soldes, une nouvelle fois le nombre d'ouvertures est bien inférieur au nombre de fermetures : 74 FERMETURES POUR 57 OUVERTURES

#### [Déclaration intersyndicale au CTPD](#)

Quelques modifications par rapport aux [PROPOSITIONS](#) :

- ALTKIRCH EE les Tuileries : fermeture monolingue, ouverture bilingue
- FELKIRCH EM La ruche : fermeture mais la mesure peut être revue lors du CTPD du 10 mars 2009
- FISLIS RPI : ouverture d'une classe maternelle à LINDSDORF
- HABSHEIM EM centre : plus de fermeture
- ILLFURTH EE : fermeture mais la mesure peut être revue lors du CTPD du 10 mars 2009
- ILLZACH EE Curie : plus de fermeture
- ILLZACH EM Victor Hugo : fermeture mais la mesure peut être revue lors du CTPD du 10 mars 2009
- SONDESDORF EM : plus de fermeture
- WITTENHEIM EM La Fontaine : plus de fermeture L'école change de classement et passe en « situation particulière ».
- WITTENHEIM EM La Forêt : plus de fermeture

Pour implanter des postes sédentarisés, l'IA ferme un poste dans 10 écoles, **un collègue adjoint devra participer au 1er mouvement** :

- CERNAY Tilleuls EE
- COLMAR Brant EE
- COLMAR Macé EE
- MULHOUSE Victor Hugo EE
- RIBEAUVILLE Spaeth EE
- RIMBACH EE
- SAINT AMARIN EE
- SAINT LOUIS Victor Hugo EE
- SAINTE MARIE AUX MINES Aalberg EE
- SEPPOIS LE BAS EE

**Pour les autres écoles, il faudra attendre juin ou septembre.**

- [Mesures spécifiques RASED](#) : création de 3 postes (1G et 2 psychologues), fermeture de 40 postes (31 E et 9 G), création de 30 postes sédentarisés et de 10 en surnombre. [Répartition par circonscriptions](#)

- [Mesures particulières](#) : fusion d'écoles, fermeture d'école ....

- [Besoins éducatifs particuliers](#)

- [Certaines écoles changent de classement](#), deviennent écoles "en situation particulière", rurales ou perdent leur classement.

*Tous les fichiers ont été faits à partir des documents de l'administration.*

**ATTENTION, certaines mesures peuvent être modifiées au CDEN (vendredi 6 février 2009 17h30).**

### **4) Les primes évaluations CM2 et CE1 : un décret en attente !**

Beaucoup de collègues nous demandent des informations concernant l'attribution de ces primes. Un décret est en préparation au Ministère. .

**SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)**

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**